

Saturnisme : le cas d'une famille d'Evin examiné hier au tribunal de Béthune

« Écoutés avec attention »

La commission civile d'indemnisation des victimes d'infraction pénale (CIVI) a écouté avec attention, hier, les avocats de la famille Mrozeck, victime du saturnisme. Sans surprise, l'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu le 9 février prochain.

Is n'étaient pas là pour démontrer la responsabilité pénale de Metaleurop et des pouvoirs publics, mais uniquement pour caractériser les éléments de l'infraction, en l'occurrence « atteinte à l'intégrité physique par imprudence », et obtenir ainsi réparation du préjudice (notre édition d'hier). Les deux avocats parisiens de la famille Mrozeck, spécialistes des affaires de contamination par le plomb, sauront le 9 février prochain s'ils ont convaincu la CIVI du tribunal de Béthune.

« Nous ferons appel en cas de décision défavorable, mais nous avons le sentiment d'avoir été écoutés avec attention », indiquait hier M^e Jean-Paul Teissonnière, après une heure et demie de débats très techniques. Leur cliente, Sandrine Mrozeck, qui réclame 175 000 € pour chacun de ses trois enfants atteints de saturnisme, se disait, elle aussi, assez optimiste sur l'issue de cette procédure : « Je ne fais pas ça pour l'argent, mais pour qu'on reconnaisse les victimes, toutes les victimes. Maintenant, laissons faire la justice. Je reste confiante. » Une confiance légitime tant son dossier paraît blindé, tant les arguments de ses avocats semblent imparables.

Le couple Mrozeck s'est installé en 1996 à Evin-Malmaison, une commune située à quelques encablures de Metaleurop. Leur maison se trouve à un kilomètre de l'usine, alors premier producteur européen de plomb, et de sa cheminée principale... « A l'époque, on ne nous a jamais parlé de pollution. C'était le silence complet », précise Sandrine. Il faut dire que Metaleurop employait un petit millier de personnes et s'acquittait de coquettes taxes professionnelles... Alors quand s'est créé un comité de défense évinçois en avril 1998, élus et salariés ont eu vite fait d'accuser son président, Jean-Pierre Wirtgen, de vouloir la mort de l'usine. Ce dont il s'est toujours défendu, lui qui n'a fait que mettre les dirigeants de Metaleurop devant leurs responsabilités environnementales. « L'usine comptait 150 points d'émission d'effluents et 38 cheminées, qui recrachaient des dizaines de tonnes de poussières de plomb, entraînant la contamination des habitants par voies aériennes », souligne M^e Teissonnière, fort d'un rapport de la DRIRE de mai 1997 installant Metaleurop « aux toutes premières places des pollueurs français ». Une pollution qui ne datait pas



Sandrine Mrozeck, entourée du président et du vice-président de son comité de défense évinçois, est arrivée tendue au tribunal de Béthune. Elle l'a quittée pleine d'espoir... (Photo L.Maillard)

d'hier : Metaleurop a démarré son activité en 1894... Malgré cela, les autorités publiques n'ont pas pris toutes les précautions nécessaires à la sécurité sanitaire de la population.

Après la CIVI, le correctionnel...

Résultat de l'inconscience collective : le saturnisme infantile a fait son nid autour de l'usine, Evin-Malmaison, Courcelles-lès-Lens et Noyelles-Godault étant les principales communes touchées. En 1994, la DDASS se décide à y lancer une campagne de dépistage. A Evin, 21 % des enfants de 2 à

6 ans présentent un taux de plombémie supérieur à la norme (100 µg/l de sang, au-dessus de 400 on parle de doses létales). En 2000 un pic est atteint : un tiers des enfants d'Evin, uniquement en première année de maternelle cette fois, sont frappés de saturnisme.

Les trois garçons Mrozeck, aujourd'hui âgés de 5, 7 et 9 ans, n'y échappent pas. « En 2002, le plus jeune a présenté un taux de plombémie de 230 µg/l », s'indigne M^e François Lafforgue. D'autant plus inquiétant que des études scientifiques ont démontré que le saturnisme pouvait entraîner énurésie, baisse de QI, anxiété et per-

tes de mémoire. « Le plomb passe très vite du sang dans l'os, qui en retient 95 % et en relargue tout au long de la vie vers les tissus sensibles et notamment le système nerveux central. Les dommages sont irréversibles sur le développement neurologique de l'enfant », insiste encore l'avocat, qui n'hésite pas à parler de catastrophe sanitaire, imputable à Metaleurop et aux pouvoirs publics. Et s'il gagne devant la CIVI, le cabinet parisien compte bien ensuite « rechercher ces responsables et les amener devant un tribunal correctionnel ». On n'a pas fini d'entendre parler de Metaleurop... Gaëlle Caron

Carambolages de l'A25

Une femme de 26 ans dans un état « désespéré »

Mercredi matin, entre 9 h et 12 h, le brouillard et la vitesse avaient entraîné une série d'accidents sur l'A25 (Lille-Dunkerque) sur une vingtaine de kilomètres dans les deux sens (lire notre édition d'hier).

Alors que les enquêtes de police continuent afin de déterminer les responsabilités dans ces terribles carambolages, six personnes sont toujours hospitalisées dans un état plus ou moins grave.

Une jeune femme de 26 ans était hier soir dans un « état désespéré », selon les médecins. « Sauf évolution peu probable de la situation, l'issue risque d'être fatale », explique un cadre du Samu. Ce qui porterait à deux le nombre de morts dans les acci-

dents de mercredi. Cinq autres blessés, sur les 14 qui avaient passé la nuit de mercredi à jeudi aux urgences, sont toujours hospitalisés, dont quatre dans un état grave, le pronostic vital n'étant toutefois pas engagé.

Après les premières auditions effectuées sur place dès mercredi, les CRS étudient les accidents au cas par cas. « Ce sont des procédures lourdes et complexes, mais nous les traitons de manière traditionnelle », explique le commandant Patrice Pruvost, qui dirige la compagnie CRS autoroutière des Quatre Cantons. Avec un dossier traité en priorité : l'accident de Méteren, dans lequel une Etoploise de 56 ans, Maryse Wacogne, a perdu la vie.

Bruno Renoult



L'enquête sur la mort d'une Etoploise de 56 ans, mercredi à Méteren, est en cours : une autopsie a eu lieu hier.

Autoroute A1

Une série d'accidents sans gravité hier matin

Rien à voir avec la série noire de la veille sur l'A25. Il n'y avait pas de brouillard, hier matin sur l'A1. Mais les chaussées glissantes ont causé de nombreux accidents dans les deux sens de circulation, entre Bapaume et Albert, à hauteur de la jonction avec l'A2.

Six accrochages au total, répartis sur quelque 7 km,

entre 8 h et 8 h 15. Le plus grave a impliqué un poids lourd et trois véhicules légers, les autres concernant le plus souvent des voitures, seules en cause.

Cette série d'accrochages a fait deux blessés légers et causé environ 1,5 km de bouchons dans les deux sens. Mais dès 9 h 45, la circulation redevenait normale sur l'autoroute.

LES ÉCHOS

Socarenam à Boulogne-sur-Mer : une commande de deux navires pour les douanes

Les services des douanes viennent de passer commande de deux navires à la société Socarenam, basée à Boulogne-sur-Mer, pour un montant de près de 17 millions d'euros, a annoncé hier le ministère du Budget dans un communiqué. Les deux navires patrouilleurs de 40 m sont destinés à la surveillance des côtes et seront implantés à Brest et Boulogne-sur-Mer en 2007. Socarenam est une entreprise spécialisée dans la construction et la réparation navales et la chaudronnerie industrielle et mécanique.

Trésor public : 25 centres sur le point d'être fermés dans la région

Selon les syndicats CGT, SNAT, CFDT, SUD du Trésor public, au moins 25 trésoreries de la région devraient être fermées dans le cadre d'un projet de plan de réorganisation des services. Parmi les centres menacés, les syndicats citent Chérengh, Wattignies, Templeuve, Raches, Gousseaucourt, Avesnes-lès-Aubert et Halluin. L'intersyndicale « en appelle à la mobilisation des usagers et des élus contre ce mauvais coup porté au service public de proximité ».

SALON VAL ANTIQUAIRES

Vendredi 17 février de 17h à 21h
Samedi 18 et dimanche 19 février de 10h à 19h

VALENCIENNES LES TERTIALES

BOULEVARD HARPIGNIES

Entrée 5 € - de 12 ans gratuit

TOMBOLA GRATUITE

Organisation : LIONS CLUB Valenciennes Vallée de l'Escaut

Outreau : le magistrat devant la commission d'enquête le 8 février

Le juge Burgaud en direct sur TF1, France 2 et France 3

Les trois grandes chaînes hertziennes, TF1 et France 2 et France 3, vont bouleverser leur grille de programmes du mercredi 8 février pour retransmettre en direct l'audition du juge Fabrice Burgaud devant la commission d'enquête parlementaire sur Outreau (1). « On prendra l'antenne un peu avant 16 h 15 (début prévu de l'audition du juge d'instruction, ndlr), et vraisemblablement jusqu'à 19 h », a précisé Robert Namias, le directeur de l'information de TF1, ajoutant que les propos de Fabrice Burgaud et des parlementaires « seront décortiqués, analysés et remis en perspective » lors du journal de 20 h. France 2 prévoit, pour sa part, une émission spéciale animée par David Pujadas, à partir de 15 h 45, avec plusieurs invités, dont l'ancien garde des Sceaux Ro-



Le juge Fabrice Burgaud est au centre de la polémique sur les dysfonctionnements de la justice dans l'affaire d'Outreau.

bert Badinter. La retransmission devrait se poursuivre jusqu'à environ 19 h. Enfin, l'audition sera également retransmise sur France 3 Nord - Pas-de-Calais entre 16 h et 18 h, accompagnée

d'un débat avec notamment les journalistes Florence Aubenat et Jean-Marie Pontault et l'avocat Hubert Delarue. France 3 prévoit en outre une édition spéciale de Soir 3 (sur le réseau national) à partir de 23 h. L'audi-

tion de Fabrice Burgaud, le juge d'instruction chargé de l'affaire d'Outreau, est très attendue : le jeune magistrat est en effet au centre de la polémique sur les dysfonctionnements de la justice.

Pour M^e Fabienne Roy-Nansion, avocate de David Delplanque (6 ans de prison pour viols sur mineurs), Fabrice Burgaud, dont c'était le premier gros dossier, était « pétri de certitudes, droit dans ses bottes », « trop jeune » et « aspiré par l'émotion ». Mais selon M^e Jean-Yves Dupeux, l'un des avocats du magistrat, il n'est pas « une espèce de deus ex machina responsable de la totalité de la catastrophe judiciaire mais s'insère dans un système ». « Il n'y a jamais eu UN responsable. On le sait bien. Il y a une chaîne pénale », a pour sa part estimé Pascal Clément, le ministre de la Justice, lors d'une visite à

l'Ecole nationale de la magistrature à Bordeaux. Avant de demander aux futurs juges de développer « la culture du doute ».

(1) Comme, sur la TNT, La Chaîne parlementaire, LCI et i-télé.

Mexique

Audience reportée pour Florence Cassez

La première audience judiciaire de Florence Cassez - la jeune femme originaire de Beuvry, arrêtée au Mexique pour séquestration et appartenance au crime organisé - a été reportée hier. Selon M^e Jorge Ochoa, qui défend la Nordiste, le tribunal n'a pas reçu les documents nécessaires pour juger de la validité de la procédure judiciaire. L'avocat plaide le vice de procédure dans l'arrestation médiatisée de sa cliente. Un vice de procédure qui, si le juge l'accepte, pourrait permettre la libération de Florence Cassez. La jeune femme a été la fiancée d'Israel Vallarta Cisneros, 35 ans, qui a reconnu avoir participé à des enlèvements : six personnes enlevées ont reconnu la voix et le visage du chef soupçonné de la bande de « Los Zodiaco ». Mais seulement une victime affirme reconnaître celle de Florence. « Je veux que justice soit faite. Je suis victime d'un affreux montage et d'un faux témoin », estime la Nordiste.

Béthune

Un lycéen avoue avoir inventé une agression

Mercredi, un lycéen âgé de 17 ans, qui disait avoir été agressé dans les toilettes de son lycée de Béthune le 26 janvier dernier, a reconnu avoir menti. Le dossier doit être transmis au parquet, qui jugera de l'opportunité de poursuites contre le jeune homme. Le jeune homme a expliqué aux policiers que, très marqué par une rupture amoureuse et par la mort récente d'un de ses professeurs, il était venu ce jour-là au lycée avec un couteau, dans le but de se suicider. Il s'était finalement laceré le visage avec son arme et avait prétendu avoir été agressé par deux jeunes hommes qui lui avaient volé son téléphone portable dans les toilettes de son établissement. Deux manifestations de lycéens réclamant plus de sécurité avaient eu lieu en solidarité à Béthune les 27 et 30 janvier (notre édition du 31 janvier).

Leers : le noyé de l'Espierre a été identifié

Le noyé repêché vendredi après-midi dans l'Espierre, à Leers, a été formellement identifié hier par sa famille. Ce Roubaisien de 67 ans, qui souffrait d'amnésie, avait disparu depuis le 27 janvier. Inquiet, son fils avait déclaré sa disparition trois jours plus tard. Pour l'heure, dans l'attente d'une autopsie qui sera réalisée en début de semaine prochaine à l'institut de médecine légale à Lille, son identité n'a pas été révélée. Suicide ? Meurtre ? Accident ? Aucune piste n'est écartée. Cette autopsie devrait permettre d'éclaircir les causes de la mort.

Résidence Amédée Roubaix

4 pièces disponibles à partir de 2 250 €/m²

LIVRAISON PRINTEMPS 2006



Bureau de vente ouvert 45 rue Jean Jaurès - Croix les mercredi et dimanche de 15 h à 19 h

n° vert 0 800 544 000

www.KetB.com

KAUFMAN & BROAD

Votre avenir est en lieu sûr.